



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Groupe de travail ministériel du 13 mai sur les évaluations nationales CP CE1

Lundi 13 mai, se tenait au Ministère un groupe de travail consacré aux évaluations nationales CP et CE1 où la représentante du ministre a invité les représentants des organisations syndicales présentes (SNUipp, SE-UNSA, SNUDI-FO, SGEN-CFDT, SNE) à faire état de leurs remontées sur le contenu de ces évaluations afin de préparer celles qui seraient mises en œuvre à la rentrée prochaine.

Rappelons que le 15 mars dernier, dans un courrier commun, les secrétaires généraux du SNUDI-FO, du SNUipp, du SE-UNSA de la CGT Educ'action, du SGEN-CFDT, de SUD Éducation s'adressaient au ministre au sujet des évaluations nationales CP CE1 : *« Aujourd'hui, plutôt que de convaincre les professionnels, plutôt que d'engager le dialogue avec leurs représentants, vous préférez utiliser la menace et les sanctions. Comment considérer que des professeurs, qui appliquent les programmes, mettent en place des enseignements conformément aux derniers textes en vigueur, réalisent des évaluations régulières pour mesurer les progrès et les réussites des élèves et adapter leurs enseignements, sont en faute ? »*

Des évaluations qui constituent une charge de travail supplémentaire...

Lors du groupe de travail du 13 mai, les représentants du SNUDI-FO ont tenu à rappeler que *« ces évaluations qui constituent une charge de travail supplémentaire très importante ne répondent à aucune demande ni revendication des enseignants.*

L'introduction d'un nouvel outil informatique, comme celui utilisé pour la saisie des résultats des évaluations, doit réglementairement être analysé par le CHSCT qui doit être consulté, ce qui n'a pas été le cas.

... qui ne peuvent avoir de caractère obligatoire...

Si des évaluations nationales existent, elles doivent être mises à disposition des collègues qui peuvent, ou non, s'en saisir, sans contrainte ni pression, sur la base du volontariat, sans aucun caractère obligatoire puisque leur passation ne figure pas dans nos obligations réglementaires de service.

Nous défendons la liberté pédagogique et donc la liberté pour les enseignants d'évaluer leurs élèves avec les outils qu'ils choisissent. »

... qui s'inscrivent dans la loi Blanquer...

De plus nous ne pouvons qu'être inquiets quant aux objectifs des évaluations et à la volonté de pilotage par l'évaluation qui est inscrite dans le projet de loi Blanquer et son article 9. De nombreux collègues font remonter des interventions de certains IEN très insistantes pour promouvoir une doctrine pédagogique officielle qui s'appuie notamment sur le guide orange. Nous contestons cette remise en cause de la liberté pédagogique et n'acceptons pas un classement des écoles en fonction des résultats à ces évaluations.

Nous sommes également inquiets d'une possible utilisation de ces résultats d'évaluation concernant les promotions ou le régime indemnitaire. En REP+ par exemple, un groupe de travail est fixé la semaine prochaine pour définir les modalités de la part variable de la prime. Quels critères seront retenus ?

... Et qui ne font l'objet d'aucune instruction ministérielle.

Enfin, contrairement à ce qui a pu être affirmé, ces évaluations ne font l'objet d'aucune instruction officielle et par conséquent ne rentrent pas dans nos obligations de service. »

Pour le SNUDI-FO, il est hors de question d'accompagner la mise en œuvre de ces évaluations qui participent à la remise en cause de nos droits statutaires, en particulier la liberté pédagogique et qui s'inscrivent totalement dans le projet de loi Blanquer. Plus que jamais l'heure est à la mobilisation pour le retrait du projet de loi Blanquer.

Montreuil, le 15 mai 2019